



## DÉCISION N° 2019/24

### PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE AUX DIRECTEURS DE POLE DES CONTRATS « ACTION CŒUR DE VILLE »

**La directrice générale de l'établissement public foncier d'Occitanie,**

**Vu** les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme ;

**Vu** le décret n° 2008-670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon (EPF LR) modifié par le décret n° 2017 – 836 du 5 mai 2017 portant extension du territoire de compétence de l'établissement et le renommant EPF d'Occitanie, notamment son article 12 ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 10 mars 2017 portant nomination de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie ;

### DÉCIDE

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée, **en cas d'absence ou d'empêchement de la directrice générale**, à :

- Monsieur Dominique Buisson, directeur foncier Ouest ;
- Monsieur Anthony Meutrot, adjoint au directeur foncier Est ;
- Madame Cécile Paillé, directrice travaux, patrimoine et développement de projets ;

à l'effet de signer les contrats « Action cœur de ville » auxquels l'EPF d'Occitanie est associé.

**Article 2 :** Les délégataires rendent compte à la directrice générale de l'ensemble des actes signés en application de la présente.

**Article 3 :** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public foncier d'Occitanie et notifiées aux intéressés.

Montpellier, le **29 MAI 2019**



directrice générale de l'EPF d'Occitanie

  
Sophie LAFENÊTRE